

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 20 mars 2009 modifiant l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel Affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle

NOR : SASG0930294A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire ministériel affaires sociales placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mars 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Pour la CFDT

Membres titulaires

Mme Hygonnet (Anne), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris ;
M. Lacaze (Yves), secrétaire du SACAS-CFDT ;
M. Peillard (Laurent), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Roussel (Alain), fédération INTERCO-CFDT.

Membres suppléants

M. Amaranthe (Georges), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Seine-et-Marne ;
Mme Clemente (Murielle), direction générale de la santé ;
Mme Delage (Chantal), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Dordogne ;
Mme Griselle-Schmitt (Sabine), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine.

Pour la CGT

Membres titulaires

M. Astolfi-Franchi (François), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Bretagne ;
Mme Marty (Catherine), secrétaire générale de la CGT de l'administration centrale ;
M. Sinsard (Patrick), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Isère ;
M. Tasso (Nicolas), direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Rhône.

Membres suppléants

Mme Bernard (Sandra), direction de la sécurité sociale ;
M. Ortic (Laurent), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Midi-Pyrénées ;
Mme Panico-Mialon (Dominique), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Loire ;
M. Riant (Frédéric), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Vaucluse.

Article 2

La directrice de l'administration générale, du personnel et du budget est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 20 mars 2009.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur des statuts
et du développement professionnel et social,*
E. WAISBORD